

La Commission scolaire des Hautes-Rivières fait le point concernant la lecture dans l'autobus

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 avril 2015 - La Commission scolaire des Hautes-Rivières désire faire le point concernant la situation rapportée par TVA Nouvelles hier, et qui prend une ampleur étonnante qui n'a pas lieu d'être.

Évidemment, lire un livre ne constitue pas un danger et la Commission scolaire en convient. Un élève peut lire un livre dans l'autobus. Cependant, le contexte doit être considéré.

« La responsabilité d'un conducteur d'autobus scolaire est de transporter les élèves en toute sécurité », rappelle M. Mario Champagne, secrétaire général et directeur des communications.

La Commission scolaire fournit un cadre et des règles pour baliser les situations qui peuvent se produire pendant le transport des élèves.

Ces règles précisent d'ailleurs que les effets personnels des élèves doivent demeurer dans un sac avec fermeture pour éviter que des objets ne se trouvent répandus dans les allées et sous les sièges, ce qui peut poser un risque pour la sécurité, tout particulièrement en ce qui concerne des enfants dont l'âge varie entre quatre et douze ans au préscolaire et au primaire.

Le conducteur est maître à bord de son véhicule. Son attention doit être concentrée sur sa conduite. Il est le mieux placé pour juger de ce qui convient en fonction de plusieurs critères dont, entre autres, l'âge des élèves, leur nombre et le trajet à effectuer.

Dans ce cas-ci, la Commission scolaire confirme que le conducteur n'a commis aucune faute et rappelle que l'enfant n'a pas subi de préjudice. La seule préoccupation du conducteur a été d'assurer la sécurité des enfants qu'il transporte chaque jour de leur domicile à l'école.

Des informations complémentaires

Le conducteur ciblé dans le reportage transporte, matin et soir, 53 enfants de la maternelle à la sixième année dans son autobus. Ils sont des milliers comme lui partout sur les routes du Québec.

Un autobus scolaire effectue de fréquents arrêts et des freinages brusques à l'occasion.

N'importe quel objet, que ce soit un livre, un jouet ou un appareil électronique, peut s'avérer un danger potentiel lorsqu'un jeune enfant l'échappe et se lève pour aller le chercher alors que l'autobus est en marche.

Personne ne souhaite un accident en raison d'un manque de vigilance. Les parents sont certainement rassurés de savoir que leur enfant est en sécurité pendant le trajet en autobus scolaire.

« La Commission scolaire réitère toute sa confiance envers ce conducteur, un homme engagé dont les compétences ne sont plus à prouver », déclare Mario Champagne.

Le conducteur qui a été la cible du reportage diffusé a plus de 40 ans d'expérience à son actif, dont plus de trois ans affecté au trajet concerné. Il a un excellent dossier de conduite et une bonne réputation. Il est bien connu et apprécié des élèves et des parents, en plus de bénéficier du respect de son employeur et de ses pairs.

La présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, madame Andrée Bouchard, souhaite d'ailleurs souligner le dévouement de tous les conducteurs d'autobus scolaire : « Ils sont les premiers à qui nous confions nos enfants le matin et qui nous les ramènent en fin de journée. Ils méritent toute notre confiance et notre reconnaissance. »

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières figure parmi les organisations de services publics les plus performantes. Elle accueille plus de 18 000 élèves jeunes et adultes répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. La CSDHR compte près de 2 500 employés qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité. Son parc immobilier se compose au total de 56 édifices, dont 50 établissements d'enseignement : 36 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre de formation aux adultes et 1 centre d'expertise (siège social administratif). Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants et professionnels. Pour sa part, le personnel du centre administratif travaille en coulisse et offre un soutien essentiel à la prestation de services aux élèves. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une actrice clé au plan du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le csdhr.qc.ca.

— 30 —

Source :

Julie Brassard

Service du secrétariat général et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223

brassardj@csdhr.qc.ca - Pour plus d'information, visitez le csdhr.qc.ca